

Modifications apportées à l'annexe 25 – Garde en disponibilité

La Régie vous informe que des changements ont été apportés aux listes des disciplines et des établissements autorisés aux fins de la rémunération de la garde en disponibilité en vertu de l'annexe 25 de l'Accord-cadre.

Les listes des établissements et secteurs d'activité pour la garde locale et en support et la garde multi-établissements, ainsi que les listes des codes et des tarifs des annexes 25 et 38 sont disponibles à la rubrique *Listes de désignations et listes de garde*, sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Ces changements entraînent la création des quatre nouveaux codes de facturation suivants.

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
42140	Supplément de garde en disponibilité pour une garde locale , par jour, en semaine pour la discipline Chirurgie plastique , secteur d'activité maxillo-facial .	120
42141	Supplément de garde en disponibilité pour une garde locale , par jour, le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline Chirurgie plastique , secteur d'activité maxillo-facial .	240
42142	Supplément de garde en disponibilité pour une garde locale , par jour, en semaine pour la discipline Chirurgie plastique , secteur d'activité microchirurgie .	120
42143	Supplément de garde en disponibilité pour une garde locale , par jour, le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline Chirurgie plastique , secteur d'activité microchirurgie .	240

La Régie est prête à recevoir votre facturation.

Pour les ajouts de garde locale et multi-établissements pour lesquels la prise d'effet est rétroactive, la Régie vous alloue 90 jours à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services. Il en est de même pour la modification du nombre de suppléments pour l'installation du CHUM.

Pour les fermetures rétroactives, la Régie procédera à une réévaluation des gardes payées depuis la date de fermeture. Vous n'avez aucune action à poser. Les refus de paiement devraient paraître sur les états de compte du 18 mai et du 1^{er} juin 2018.

Les parties négociantes ont convenu des modalités de rémunération des gardes multi-établissements concernant la facturation des services rendus au nouveau CHUM et à l'Hôpital communautaire Notre-Dame. La Régie est prête à recevoir votre facturation.

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-8210

Montréal 514 873-3480

Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)